

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 373 / PR

ANNEE 1968
-+-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 Juillet 1968, approuvée par le
Référéndum du 28 Juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 Juillet 1968, portant formation
du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. - A compter du 9 Décembre 1968 Mr Emile-Louis PARAISO, Ministre
des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications est chargé de
l'intérim du Ministre de l'Economie et des Finances, pendant l'absence de
Mr Stanislas-Yédomon KPOGNON, et du Ministre du Développement Rural et de la
Coopération pendant l'absence de Mr Adrien AHANHANZO-GIELE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République
du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 9 Décembre 1968

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,



Emile-Derlin ZINSOU

Ampliatioms:

PR 4 - CS 6 - Ministère 8 - MEF-MTPTPT 4 -
SGG 4 - CES 5 - SGPR 1 - IAA 1 - Gde Chanc.1 -
SGM 10 - DN 1 - DCCT 1 - DGAJL 2 - DEP 2 -
Dtion Stat.2 - JORD 1 -